

# Santé. Porspoder propose une mutuelle à ses habitants

**Des personnes renonçaient à se faire soigner en raison du coût des mutuelles classiques. La commune a sollicité une complémentaire de santé qui permet des tarifs moins chers.**

« À la retraite, je ne bénéficiais plus de ma mutuelle d'entreprise. Quand j'ai voulu en souscrire une individuelle, c'était très cher. Comme je ne tombe jamais malade, j'ai fait le pari de ne pas en prendre, explique Annie, 66 ans, habitante à Porspoder (1 800 habitants), près de Brest. Mais, j'avance en âge... Et la Sécu rembourse de moins en moins. Et puis on n'est jamais à l'abri ! J'ai donc décidé de souscrire à la mutuelle proposée par la commune. »

Il y a un an et demi, la commune nord-finistérienne a fait appel à une « mutuelle communale ». « Pour aider nos concitoyens à se faire soigner, explique Jean-Daniel Simon, maire. Nous avons une proportion importante d'habitants qui ont plus de 60 ans, dont certains ont des petits revenus. Certains renoncent à se faire soigner ou s'endettent... »

« 20 à 30 % de moins que les tarifs habituels »

À vrai dire, il ne s'agit pas d'une mutuelle « communale » à proprement parler. La commune est à l'initiative du projet mais elle joue surtout un rôle de médiatrice. Le principe est simple : recenser le nombre d'habitants intéressés pour négocier un contrat de mutuelle groupée avec une complémentaire santé.

Pour l'accompagner, Porspoder a choisi de mandater Actiom, une association loi 1901. Frédérique Morvan-Haillard, adjointe aux affaires sociales a porté le projet : « **Actiom négocie des prix de groupes avantageux.** » En décembre 2015, le protocole a été signé entre le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'association, laquelle a notamment sélectionné Miel Mutuelles et Pavillons prévoyance, et propose trois formules de garanties.

Éric Le Guillou, représentant d'Actiom pour le Finistère, confirme : « **Nous proposons des complémentaires santé pouvant être de 20 à 30 % moins chères que les tarifs habituels.** »

La première « mutuelle communale » a vu le jour en 2013, à Caumont, dans le Vaucluse (84). Depuis, sous différentes formules, le principe séduit de plus en plus de communes, petites et grandes. Voire des départements, comme celui du Loiret.

Cette mutuelle groupée est accessible quels que soient les revenus. Le seul critère est de résider dans la commune. Les tarifs varient selon l'âge et le lieu de résidence (il y a peu de dépassements d'honoraires dans le Finistère contrairement à Paris, par exemple).

À Porspoder, ça démarre doucement. Une dizaine d'habitants ont souscrit via Actiom, qui revendique 1 682 communes en France. Dans le Finistère, Tréméven est aussi passée par l'association.

L'engouement ne devrait pas baisser. Depuis un an, tout employeur du secteur privé doit proposer une complémentaire santé pour ses salariés. Mais sont laissés de côté les chômeurs, retraités, étudiants, travailleurs indépendants... De potentiels souscripteurs pour les mutuelles communales !

La Fédération des Mutuelles de France a tout de même émis des réserves sur des niveaux de garanties moindres que ceux des « contrats classiques ». Annie a choisi la formule « sécurité », une offre médiane de garanties à 85 € par mois et elle se dit « **satisfaite** ».